



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 18	
Nombre de suffrages : 19	
<u>Date de convocation</u> 14/03/2023	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion
<u>Date d'affichage</u> 14/03/2023	<u>Procuration(s) :</u> M. DEVISE Michaël donne pouvoir à M. GINÉ Elios
	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. DEVISE Michaël A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. CORRAL Anjel

Numéro interne de l'acte : 2023-18

Objet : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LOCAUX SPORTIFS AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Rapporteur : Monsieur Anjel CORRAL

Monsieur le rapporteur expose :

Les équipements sportifs de la commune de CORNAS ne correspondent plus aux exigences sportives (règlement des fédérations) ; de sécurité ou d'accessibilité ni à l'évolution des associations sportives qui progressent dans les performances et les effectifs.

L'objectif principal de ce projet est donc de créer des locaux sportifs adaptés pour les associations sportives municipales et notamment « La boule des vigneron » et « l'AS Cornas ».

La deuxième tranche de ce projet consiste en l'aménagement d'une salle multiactivités (club house, activités associatives et scolaires).

Afin de financer la deuxième tranche de ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DETR-DSIL 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCE	MONTANT	TAUX
Fonds propres	166 180,00€	34%
Emprunts	0.00€	0%
Sous-total autofinancement	166 180,00€	34%
Etat DETR-DSIL 2023	196 120,00€	40%
Région	98 000,00€	20%
FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)	30 000,00€	6%
Sous-total subventions publiques	324 120,00€	66%
Total H.T.	490 300,00€	100%

Le Conseil Municipal,
Monsieur le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'adopter la deuxième tranche du projet d'aménagement de bâtiments sur le plateau omnisports, notamment une salle multiactivités (club house, activités associatives et scolaires) et les modalités de financement.

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel

Article 3 : de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

Article 4 : d'autoriser le maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
M. CORRAL Anjel



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

